

1. UNE VRAIE PARTICIPATION DES PORNICHÉTINS AUX DÉCISIONS MUNICIPALES

L'approche participative est le fil conducteur de notre projet, parce que :

Pornichet, c'est vous

1.1. Instauration de la journée citoyenne et du budget participatif

1.1.1. La journée citoyenne :

Chaque année les habitants vont consacrer une journée pour réaliser ensemble des projets, qu'ils ont eux-mêmes proposés. Cela peut aller de chantiers d'amélioration du cadre de vie, de rénovation d'équipements, de valorisation de l'histoire et du patrimoine à des projets associatifs, culturels, éducatifs ou tout simplement ludiques.

- Une dynamique participative pour un mieux vivre ensemble
- Une dynamique déjà engagée par 2000 communes

Retrouvez toutes les informations et les outils sur www.journeecitoyenne.fr

1.1.2. Le budget participatif

- ***S'inscrire dans le réseau national des Budgets participatifs.***
- ***« Vous décidez, nous réalisons ».***

C'est le principe des budgets participatifs: depuis 5 ans, leur nombre double chaque année en France et change les relations entre les citoyens et leurs élus.

- ***Budget participatif : l'important, c'est de participer***

Le budget participatif n'assurera sa pérennité dans le temps que s'il parvient à gagner en visibilité et en crédit. Une forte participation, preuve de succès pour les médias et l'opinion sont nécessaires.

PROPOSITION 1-1 : Nous créerons cette journée citoyenne à l'automne 2020. Suite à cette journée, des projets proposés par les Pornichétins seront sélectionnés, dans le cadre du budget participatif 2021 ; celui-ci commencera au niveau de 20€/habitant, soit 1% du budget de la commune.

1.2. Création de commissions consultatives extramunicipales, dans 6 domaines :

Pour une gouvernance participative et transparente, nous proposerons aux acteurs locaux de participer à des commissions extra-municipales. Elles permettront d'entretenir le dialogue avec les élus, les représentants des services et ceux des acteurs (professionnels, associatifs, ...) : on aura à choisir si on privilégie le choix géographique pour renouveler la pratique des Conseils de quartier, ou bien si on privilégie un choix de thématiques comme :

- Urbanisme
- Environnement Voirie Sécurité
- Commerce
- vie associative et culturelle
- vie sociale
- Ecoles

Chaque commission est sous la responsabilité d'un élu, et comprend une dizaine de membres. Elles respecteront la Charte de Fonctionnement des Commissions Extra-municipales (*voir projet en annexe*). Ces commissions compléteront l'Office Municipal des Sports,

PROPOSITION 1-2 : Création 4 Conseils de quartier et/ou de 6 commissions extra-municipales pour une participation effective des acteurs de la ville dans les domaines suivant : Urbanisme, Environnement & Voirie, Commerce, Vie associative et culturelle, vie sociale, Ecoles

1.3. Un conseil des Sages

1.3.1. Mission : les missions du Conseil des Sages sont fixées par le conseil municipal. Il est chargé de :

- réflexion : sur des sujets proposés par les élus ou sur des sujets choisis par les Sages
- médiation : les Sages sont à l'écoute de la population. Ils peuvent le cas échéant servir d'intermédiaire entre la population et les élus.
- d'information : en direction de la population, en direction des élus (permettant ainsi une meilleure transmission des questions de la vie quotidienne)
- d'entraide : pour la réalisation de manifestations en partenariat avec les élus, les associations...

Le Conseil des Sages est une instance de conseil qui s'inscrit dans notre démarche participative, importante pour la vie démocratique de notre commune.

1.3.2. Composition

La candidature au Conseil des Sages est ouverte à toute personne, animée d'une véritable volonté participative, habitant sur la commune, retraitée, pré retraitée et/ou sans activité professionnelle permanente, ayant atteint un âge minimum de 55 ans.

Le Conseil des Sages est une équipe de personnes compétentes et bénévoles pour laquelle la parité homme/femme sera aussi recherchée.

PROPOSITION 1-3 : création d'un Conseil des Sages consulté sur les sujets proposés par les élus ou sur des sujets choisis par les Sages.

1.4. Des Conseils Municipaux de qualité.

1.4.1. Apaiser les relations Majorité – Opposition : les personnalités des précédents municipales ont rendu difficile et inopérant le dialogue démocratique. Les « ego » démesurés n'ont pas leur place dans la recherche du bien commun, et nos candidats présentent tous un caractère à tendance consensuelle.

1.4.2. Respecter les délais de communication des dossiers pour le Conseil Municipal :

Pour des débats sincères et constructifs, il est nécessaire que tous les conseillers municipaux soient parfaitement informés, et reçoivent les documents au moins une semaine avant la date de réunion. Faute de quoi, le sujet sera traité à une prochaine réunion...

1.4.3. Favoriser la compréhension par le public et simplifier les procédures...

Le déroulement des conseils municipaux est particulièrement fastidieux et rarement informatifs. Nous proposerons, dans la limite des obligations réglementaires, une approche plus didactique des décisions soumises au vote. C'est le préalable à une retransmission sur les réseaux sociaux (cf §1.4.4)

PROPOSITION 1-4 : Apporter rigueur et méthodes pour rendre les Conseils Municipaux plus respectueux du rôle de ses membres, et en faciliter la compréhension par le public.

1.4.4 Etudier la retransmission sur le site internet de la mairie ou sur les réseaux sociaux

La technologie numérique permet facilement de retransmettre sur les réseaux sociaux les séances du Conseil municipal. Cela obligerait non seulement à rendre ces séances compréhensibles par le public, mais aussi à une certaine tenue et courtoisie dans les échanges. Des règles d'expression et un code de bonne conduite est la condition nécessaire à cette mesure.

PROPOSITION 1-5 : Nous proposons de retransmettre en temps réel sur les réseaux sociaux les séances du Conseil Municipal.

1.5. Utilisation systématique du site internet de la ville, avec un espace participatif

1.5.1. Concevoir le site internet de la ville non seulement pour l'image de Pornichet, mais aussi comme un véritable outil de communication pour la participation des citoyens.

1.5.2. Le site internet est un complément détaillé des informations développées dans le magazine municipal.

PROPOSITION 1-6 : Compléter le magazine municipal en améliorant et simplifiant le site internet. Les rubriques d'information de vie courante, d'information administrative et de consultation-participation du public seront différenciées.

1.6. Consultations sur les projets de ville structurants

Pour plus d'information et moins de communication orientée, nous organiserons des consultations par mise à disposition des dossiers d'études sur le site de la ville, et ouverture d'un registre numérique pour recueillir l'avis des Pornichétins, comme cela a été enfin fait pour le projet du Parc d'ARMOR.

1.6.1. Front de mer

Le projet réalisé en 2019 est certainement innovant, mais nous souhaitons consulter les habitants sur des alternatives tant pour l'aménagement du boulevard que pour le plan de circulation associé.

1.6.2. Place du marché – Parking du 8 mai

La réalisation en cours du parking du 8 mai n'a pas de sens si on ne l'associe pas au projet « Cœur de Ville » avec l'aménagement de la Place du Marché et aussi à un plan de circulation prévisionnel.

Le réaménagement de la place du marché avec une allée piétonne promenade reliant les Halles et les commerces du Bd de la République.

1.6.3. Station Total. Rond-point de l'Europe

La suppression de la Station Total est une formidable opportunité d'aménagement d'urbanisme, car c'est la porte d'entrée vers la baie. Il ne peut être question d'utiliser cet emplacement pour encore construire des immeubles qui vont murer cette porte sur la baie et les ports. Un concours d'urbanisme devra être organisé, et les choix en résultant devront tenir compte de la participation des habitants.

Cette zone doit avoir une vocation touristique forte...

1.6.4. Les ports

La relation des ports avec la ville doit être intégrée dans le projet global intégrant les 3 projets ci-dessus. Elle doit résulter d'un choix de cadre de vie des Pornichétins et non d'un enjeu économique selon la Chambre de Commerce et d'Industrie ; tout en favorisant l'image de Pornichet comme un port majeur de la façade atlantique, mais un port animé en lien avec la ville !

PROPOSITION 1-6 : Permettre la participation/consultation du public par mise à disposition des dossiers de Projets, accessibles aussi sur le site numérique de la ville.

1.7. Conseil Municipal des Jeunes avec les écoles

Comme dans beaucoup de villes, nous proposerons aux jeunes des écoles un Conseil Municipal des jeunes : cette expérience sera profitable tant aux jeunes qu'à leurs parents par les relais dans les écoles. Ils auront aussi toute leur place dans la journée citoyenne.

PROPOSITION 1-7 : Mettre en place un Conseil Municipal des jeunes, en s'appuyant sur toutes les écoles de Pornichet.
